

JOURNEE NATIONALE ANFPP du 02.02.2012

Compte-rendu de l'atelier N°6 U40 _LEGISLATION

Nous avons fait le tour du référentiel. Si certaines choses sont apparues obsolètes, les grandes lignes demeurent ! D'où la possibilité de mettre à jour facilement les cours sans détourner le référentiel (si ce n'est l'approvisionnement des stupéfiants, la facture subrogatoire...)

Il suffit donc de changer les textes de loi !

- La législation pharmaceutique et le droit du travail subissent plusieurs changements chaque année. Il serait intéressant de faire un bulletin d'informations (un bi mensuel) afin d'en informer chaque formateur.

Il est vrai que l'espace collaboratif est un bon outil pour le créer et le divulguer, pour échanger et faire passer les informations.

D' autant plus que dans certains CFA ce sont des avocats ou des comptables qui enseignent certaines matières et qu'ils n'ont pas toujours à disposition le Moniteur des Pharmacies ou le Porphyre

En contrepartie ces personnes pourraient apporter des informations intéressantes en retour par leurs connaissances.

- Pour le moment il faut faire cohabiter dans la formation le référentiel et les vrais cas de comptoir actualisés.
- Concernant la CCS : des inquiétudes se créent de part les personnes qui y participent généralement : comment peut-on renouveler en totalité les membres d'une CCS avec en plus un changement d'académie?
La démarche est jugée risquée ! Dans ce cas, il serait peut être intéressant de convoquer des "anciens" pour le cobayage pour pallier à cette prise de risque !
- question : quels centres seraient intéressés par la publication d'un périodique : un sondage auprès des centres permettrait de déterminer l'utilité ou non de cet outil à mettre en place.
La création d'un périodique pourrait aussi contribuer à retravailler l'essentiel du référentiel suite et autour des discussions et des prises de contact.

